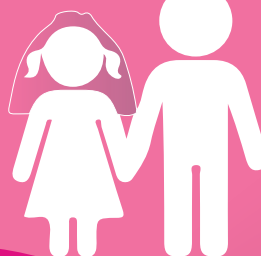


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



# RAPPORT DEFINITIF

**SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE,  
ECONOMIQUE ET SOCIALE DES FEMMES**

**JUILLET 2025**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023  
(RGPH-5, 2023)

(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

**ANALYSES THEMATIQUES DES RESULTATS**

**RAPPORT DEFINITIF**

**THEME XII : SITUATION  
SOCIODEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE  
ET SOCIALE DES FEMMES**

Juillet 2025



## Directeur général, Directeur de publication :

**Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (EN-SAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOUM

## Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOUM	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

## Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOUM	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

## Rédacteurs du chapitre

Mademba SY	Démographe (ANSD)
Ngor KABE	Statisticien (ANSD)
Babacar	Démographe (ANSD)



## SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>10</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS.....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>XII.1. ASPECTS METHODOLOGIQUES, DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS.....</b>	<b>14</b>
XII.1.1. Méthode de calcul de l'indice de la ségrégation professionnelle.....	14
XII.1.2. Méthodologie de calcul de l'indice de la condition de la Femme.....	14
<b>XII.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION FÉMININE.....</b>	<b>15</b>
XII.2.1. Données sur l'évolution de l'effectif des Femmes.....	15
XII.2.2. Structure par âge de la population féminine.....	16
<b>XII.3. MORTALITÉ MATERNELLE.....</b>	<b>19</b>
<b>XII.4. ESPÉRANCE DE VIE CHEZ LES FEMMES.....</b>	<b>20</b>
<b>XII.5. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE PAR LES FEMMES.....</b>	<b>20</b>
<b>XII.6. SCOLARISATION, INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET FORMATION PROFERSSIONNELLE.....</b>	<b>21</b>
XII.6.1. Scolarisation.....	21
XII.6.2. Niveau d'instruction.....	24
XII.6.3. Alphabétisation.....	24
XII.6.4. Formation professionnelle.....	26
<b>XII.7. PARTICIPATION DES FEMMES À L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE.....</b>	<b>27</b>
XII.7.1. Femme et activité économique.....	27
XII.7.2. Caractéristiques économiques des femmes occupées.....	28
XII.7.3. Profession exercée par les femmes.....	31
XII.7.4. Travail des filles de moins de 18 ans.....	33
<b>XII.8.FEMMES, FAMILLE ET MENAGE.....</b>	<b>33</b>
XII.8.1. Nuptialité des femmes.....	33
XII.8.2. Fécondité.....	35
<b>XII.9. CARACTÉRISTIQUES ET CADRE DE VIE DES MÉNAGES DIRIGÉS PAR LES FEMMES .....</b>	<b>36</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>38</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau XII-1 : Evolution de la proportion des femmes et des hommes dans la population totale de 1976 à 2023.....	14
Tableau XII-2 : Répartition des rapports de masculinité par région selon le milieu de résidence.....	17
Tableau XII-3 : Mortalité maternelle par région et par milieu de résidence.....	18
Tableau XII-4 : Espérance de vie par région et par milieu de résidence selon le sexe.....	19
Tableau XII-5 : Possession d'un acte de naissance par région et par milieu de résidence selon le sexe.....	20
Tableau XII-6 : Taux brut et taux net de scolarisation au préscolaire (3-5 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)...21	
Tableau XII-7 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%).....21	
Tableau XII-8 : Taux brut et taux net de scolarisation au cycle moyen (12-15 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)...22	
Tableau XII-9 : Taux brut et taux net de scolarisation au cycle secondaire (16-18 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)....22	
Tableau XII-10 : Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe.....23	
Tableau XII-11 : Taux d'alphabétisation en langues nationales de la population de 15 ans et plus par sexe selon le milieu de résidence en 2023.....	23
Tableau XII-12 : Taux d'alphabétisation en langues nationales des 15 ans ou plus par groupe d'âge quinquennal selon le milieu de résidence et le sexe.....	24
Tableau XII-13 : Taux d'alphabétisation en langues nationales de la population de 15 ans plus par région selon le milieu de résidence et le sexe.....	25
Tableau XII-14 : Répartition (%) de la population âgé 6 ans et plus par sexe selon le type de formation professionnelle suivie...25	
Tableau XII-15 : Quelques indicateurs socioéconomiques de la population de 15 à 64 ans selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	26
Tableau XII-16 : Répartition de la population de 15-64 ans par situation par rapport à l'occupation selon le milieu de résidence et le sexe.....	27
Tableau XII-17 : Répartition (%) de la population de 15 à 64 ans par situation dans l'occupation principale selon le milieu de résidence et le sexe.....	28
Tableau XII-18 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par branche d'activités selon le milieu de résidence et le sexe....29	
Tableau XII-19 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par secteurs d'activités selon le sexe et le milieu de résidence...30	
Tableau XII-20 : Profession exercée par les personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le milieu de résidence.....	31
Tableau XII-21 : Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe....32	
Tableau XII-22 : Âge moyen au 1 <sup>er</sup> mariage (méthode d'Hajnal), écart d'âge moyen et célibat définitif selon le milieu de résidence et le sexe en 2023 .....	34
Tableau XII-23 : Mariage des adolescentes selon le milieu de résidence.....	34
Tableau XII-24 : Indicateurs de fécondité en 2023.....	34
Tableau XII-25 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement du ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	35
Tableau XII-26 : Répartition des ménages par type de logement du ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	36

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique XII-1 : Evolution de la proportion des femmes dans la population totale de 1976 à 2023....	15
Graphique XII-2 : Structure par âge de la population féminine.....	15
Graphique XII-3 : Rapport de masculinité par groupes d'âges.....	16
Graphique XII-4 : Répartition de la population féminine par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	17
Graphique XII-5 : Répartition de taux d'activité par région selon le sexe.....	26
Graphique XII-6 : Répartition des taux d'activités par niveau d'instruction selon le sexe.....	27
Graphique XII-7 : Structure par âge des femmes selon l'état matrimonial.....	33

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le pourcentage de femmes dans la population a tourné autour de 50% selon les recensements, atteignant 51,4 % en 1988, puis diminuant pour s'établir à 49,4 % en 2023. Les hommes sont majoritaires jusqu'à l'âge de 20 ans, tandis que les femmes prédominent dans les groupes d'âge avancés, avec des ratios de masculinité nettement plus faibles chez les personnes âgées de 90 ans et plus. Les régions de Kédougou (117 hommes pour 100 femmes), Ziguinchor (107 hommes pour 100 femmes) et Matam (106 hommes pour 100 femmes) présentent les ratios de masculinité les plus élevés, tandis que Diourbel (98 hommes pour 100 femmes), reste la seule région où les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes.

Le rapport de mortalité maternelle de 236 décès pour 100 000 naissances vivantes, est plus élevé en milieu urbain (239) qu'en milieu rural (234). La région de Kédougou (377) affiche le rapport de mortalité maternelle le plus élevé, tandis que Fatick (138) enregistre le taux le plus bas.

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée pour les femmes (70 ans) que pour les hommes (67,7 ans), avec un écart moyen d'espérance de 2,3 ans en faveur des femmes. La région de Dakar, où les femmes vivent en moyenne 73,1 ans et les hommes 70,7 ans, présente l'espérance de vie la plus élevée. Toutefois, les espérances de vie les moins élevées sont observées dans les régions de Kédougou (62,2 ans pour les hommes et 65,8 ans pour les femmes) et Sédhiou (62,6 ans pour les hommes et 63,0 ans pour les femmes).

L'analyse des données sur la scolarisation révèle une plus forte scolarisation des filles au préscolaire, avec un indice de parité en leur faveur (111 filles pour 100 garçons). Cette tendance se maintient au primaire, avec un indice de parité de 101 en faveur des filles au niveau national, bien que légèrement moins marquée en milieu urbain. Au cycle moyen, les femmes dominent également les hommes, avec un indice de parité de 115,3%, plus prononcé en milieu urbain. Au secondaire, les indices de parité en faveur des filles se maintiennent, avec environ 116 filles pour 100 garçons au niveau national, et des taux de scolarisation plus élevés pour les filles, notamment en milieu urbain. En général, les écarts entre les taux brut et net soulignent la présence d'élèves n'appartenant pas à la tranche d'âge requise, surtout au primaire et au moyen.

Au Sénégal, la population est majoritairement non instruite (55,1%), avec une proportion plus élevée en milieu rural (68,9%) qu'en milieu urbain (45,3%). Dans la population féminine, 57,0% sont sans instruction contre 53,0% pour les hommes, soit un indice de parité de 108 femmes pour 100 hommes au niveau national. De plus, parmi les personnes instruites au niveau national, les indices de parités sont plus favorables aux hommes, quel que soit le niveau d'étude atteint. Cette situation est observée, quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation en langues nationales est légèrement plus élevé chez les femmes (23,3 %) que chez les hommes (21,8 %).

L'âge moyen au premier mariage est de 23,1 ans pour les femmes et de 30,1 ans pour les hommes à l'échelle nationale, avec des différences entre le milieu urbain (24,7 ans) et le rural (20,9 ans). Chez les femmes mariées, les adolescentes représentent 6,8%, avec 9,8% en milieu rural et 4,1% en milieu urbain. Le niveau de fécondité est plus élevé en milieu rural (5,4 enfants) qu'en milieu urbain (3,5 enfants), avec un âge moyen à la première naissance de 31,4 ans, plus élevé en milieu urbain.

Le taux d'activité des 15-64 ans qui est de 52,2% au niveau national, est plus faible chez les femmes (42,5%). Les régions de Saint-Louis (34,7%) et de Matam (35,8%) affichent les taux d'activité les plus faibles chez les femmes. Ces dernières évoluent plus dans les secteurs de l'agriculture (23,8%) et du commerce (20,7%), avec des indices de parité respectifs de 109 et 158. Les filles de moins de 18 ans sont légèrement plus présentes que les garçons parmi les étudiants et les personnes à la recherche d'un premier emploi.

## PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
<b>Situation socioéconomique des femmes</b>			
Rapport de masculinité	102	103	103
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 FAR)	21	33	26
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	239	234	236
Indice de parité de la scolarisation préscolaire (%)	110	112	111
Indice de parité de la scolarisation primaire (%)	100	103	102
Indice de parité de la scolarisation moyen (%)	113	116	115
Indice de parité de la scolarisation au secondaire (%)	114	111	116
Indice de parité de l'alphabétisation des 15 ans et plus (%)	109	106	107
Indice de parité relatif au taux d'activité des 15 ans et plus (%)	66	72	68
ISF <sup>1</sup>	3,5	5,4	4,2
AMP <sup>2</sup> (15-49 ans)	31,8	31,1	31,4
Espérance de vie à la naissance des femmes	71,4	67,7	70,0
Possession de pièce d'Etat Civil par les femmes (%)	87,3	71,4	80,1
Age moyen au 1er mariage des femmes	24,7	20,9	23,1
Proportion des adolescentes au sein des femmes mariées	4,1	9,8	6,8
Proportion de la polygamie au sein des adolescentes mariées	2,8	6,2	4,5
Proportion des adolescentes au sein des femmes mariées polygames	2,1	4,7	3,4

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

1 Indice synthétique de fécondité

2 Age moyen à la procréation



## INTRODUCTION

Ce chapitre examine la situation socioéconomique des femmes au Sénégal. Il revêt une importance cruciale en ce sens que les femmes constituent une composante essentielle des sociétés, jouant un rôle multiforme dans le tissu économique et social d'un pays. Il permet également d'explorer en profondeur l'environnement économique et social dans lequel évoluent les femmes, en mettant particulièrement l'accent sur leur « *autonomisation économique et sociale* ». Aussi, se donne-t-il comme objectif d'avoir une idée sur la contribution des femmes au progrès économique et social, ainsi que de fournir des données sur les disparités entre les sexes et sur la situation sanitaire des femmes, pour une meilleure prise de décision.

Plusieurs agendas internationaux sont mis en œuvre, afin de cerner les défis auxquels elles sont confrontées à travers le monde. Il s'agit notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)<sup>3</sup>, de l'Agenda 2030 pour le développement durable à travers l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°5 « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* » et du Programme d'action de Beijing<sup>4</sup>. Ces cadres ont posé les bases pour une action concertée visant à promouvoir les droits des femmes.

Au plan national, des initiatives, politiques et programmes sont exécutés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit, entre autres, du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui englobe en son sein des programmes visant à promouvoir l'inclusion économique des femmes ; la Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) adoptée en 2005 et révisée en 2016 et étendue à l'horizon 2026 ; le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité et d'Autopromotion (PAISD) lancé en 2003 et la Stratégie nationale de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (SNPEF) adoptée en 2016.

Une bonne connaissance de la situation des femmes permet d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les obstacles persistants et de définir les plans d'actions pour une mise en œuvre plus efficace des engagements internationaux et nationaux en matière d'égalité et d'équité entre les sexes pour une autonomisation des femmes au Sénégal. Elle permet également de fournir une situation de référence pour faciliter la formulation, l'évaluation et le suivi des politiques, projets et programmes nationaux en faveur des femmes.

Ainsi, à la différence des autres opérations de collecte, le recensement permet d'avoir des données exhaustives et désagrégées sur la condition de la femme. Elles permettent de faire des analyses fines sur leur situation socioéconomique. En outre, les résultats fournis donnent la possibilité de mettre en évidence les progrès réalisés et les défis à relever pour la promotion et l'inclusion économique et sociale des femmes.

Ce présent chapitre est structuré en sept (7) parties, à savoir : (i) définition des concepts et indicateurs ; (ii) aspects méthodologiques ; (iii) situation sanitaire des femmes ; (iv) possession d'acte de naissance ; (v) scolarisation, instruction, alphabétisation et formation professionnelle ; (vi) participation des femmes à l'activité économique et ; (vii) femmes, familles et ménages.

3 - Adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies, la CEDAW est un traité international qui vise à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

4 - Adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, le Programme d'action de Beijing est un document stratégique visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## XII.1. ASPECTS METHODOLOGIQUES, DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS<sup>5</sup>

### XII.1.1. Méthode de calcul de l'indice de la ségrégation professionnelle

Pour décrire la situation des femmes et des hommes et comparer la nature de leur rapport dans des unités nationales ou culturelles diverses, il faut être capable de recueillir et/ou créer des indicateurs statistiques pertinents à la fois sur les femmes, sur les rapports entre hommes et femmes, sur les différences et inégalités entre homme et femmes (taux de polygamie/monogamie, division sexuelle du travail etc.)

Par ailleurs, il serait souhaitable d'imaginer des indicateurs macro-sociaux nouveaux, par exemple sur les modes de socialisation selon le sexe (existe-t-il une mixité scolaire et quelle proportion d'élèves touche-t-elle ?) ou sur les formes de ségrégation professionnelle, verticale et horizontale.

Une approche d'analyse de la ségrégation sexuelle dans la profession a été proposée par les Nations Unies (ONU, 1984). Dans ce cadre, un indice synthétique de dissimilitude appelé indice de la ségrégation professionnelle, montrant les différences de répartition de femmes et d'hommes dans les catégories professionnelles a été élaboré. L'indice de ségrégation professionnelle mesure le degré de concentration des femmes et des hommes dans des métiers distincts.

- **L'indice de ségrégation (dissimilitude) se calcule par la formule :  $IS = 0,5 * \sum (m_{iy} - f_{iy})$ .**
- **$m_{iy}$  est le pourcentage de la population active de sexe masculin exerçant la CSP « i » dans l'année « y ».**
- **$f_{iy}$  est le pourcentage de la population active de sexe féminin exerçant la CSP « i » dans l'année « y »**
- **L'indice a une valeur comprise entre 0 et 100 (0 représente une intégration complète et 100 une ségrégation complète).**

Une valeur faible (proche de 0) de l'indice indique une répartition plus égale entre les sexes dans les professions, tandis qu'une valeur élevée signale une forte concentration d'un sexe donné dans certaines professions ou postes

### XII.1.2. Méthodologie de calcul de l'indice de la condition de la Femme

L'Indice de la condition de la femme (ICF) fournit une évaluation quantitative de l'égalité entre les sexes. Il s'agit d'une mesure des inégalités entre les sexes qui se fonde sur des indicateurs quantitatifs faciles à obtenir sur l'éducation, la santé, les revenus, le budget-temps, l'emploi et l'accès aux ressources et la représentation politique officielle et informelle. L'ICF est basé sur trois volets :

- le pouvoir social "capacités" ;
- le pouvoir économique "opportunités" ; et
- le pouvoir politique "action".

Il permet de déterminer si les femmes peuvent, comme les hommes, se procurer des revenus et si elles ont accès aux ressources dans des conditions égales. L'ICF indique si les femmes peuvent, comme les hommes, avoir accès à l'éducation et vivre en bonne santé. En outre, il permet d'évaluer si les femmes peuvent, comme les hommes, accéder aux postes de responsabilité dans le secteur public ou privé et dans les organisations de la société civile.

<sup>5</sup> Voir les chapitres 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7 et 8

La démarche consiste à utiliser des indicateurs simples pour comparer les performances des femmes à celles des hommes.

L'indicateur est calculé comme suit :  $R_F/R_H$ , avec  $R_F$  = ratio pour les femmes, et  $R_H$  = ratio pour les hommes. Plus l'indicateur se rapproche de 1, meilleure est la performance d'égalité entre les sexes dans le pays.

**Exemple :**

Taux de scolarisation primaire des filles : 65%

Taux de scolarisation primaire des garçons : 80%

ICF pour le taux de scolarisation primaire :  $65/80 = 0,8125$

## XII.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION FÉMININE

### XII.2.1. Données sur l'évolution de l'effectif des Femmes

Les données des différents recensements montrent que le pourcentage de femmes dans la population s'est relativement stabilisé autour de 50,0%, bien que des variations légères soient observées au fil du temps. En effet, cette proportion qui s'élevait à 50,5% lors du RGP 1976, a connu une légère augmentation de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 51,4 % lors du RGPH 1988, à partir duquel elle a régulièrement diminué pour atteindre son niveau actuel évalué à 49,4 % lors du RGPH-5 de 2023.

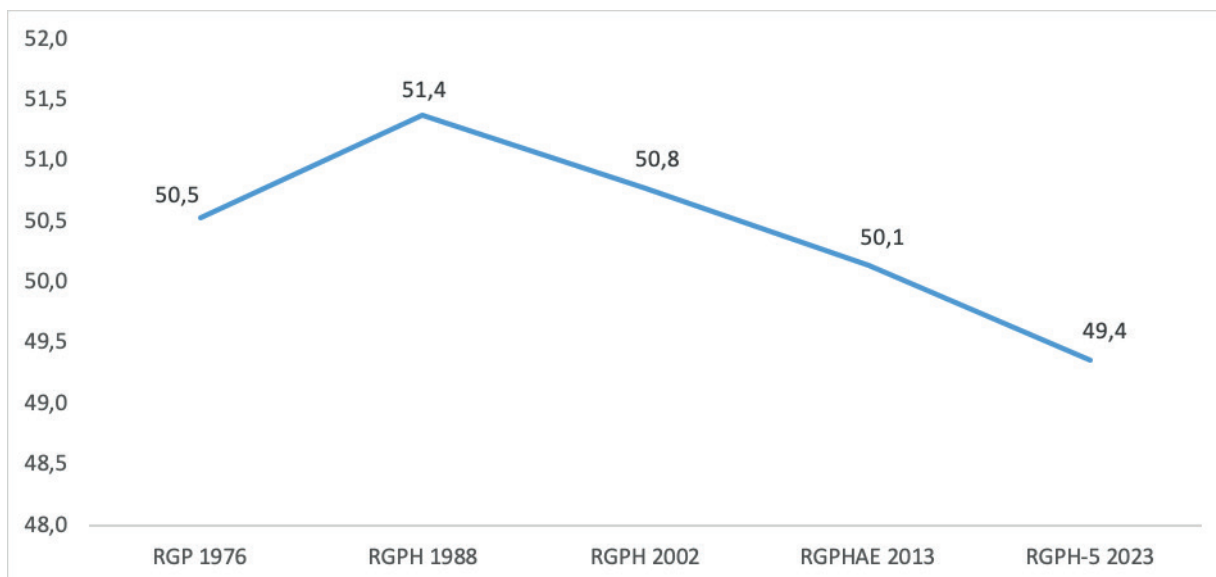
**Tableau XII-1 : Evolution de la proportion des femmes et des hommes dans la population totale de 1976 à 2023**

Sexe	Année de recensement				
	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	RGPH-5 2023
Femmes	2 525 263	3 543 209	5 005 718	6 773 294	8 947 496
Hommes	2 472 622	3 353 599	4 852 764	6 735 421	9 178 894
<b>Ensemble</b>	<b>4 997 885</b>	<b>6 896 808</b>	<b>9 858 482</b>	<b>13 508 715</b>	<b>18 126 390</b>
<b>% Femmes</b>	<b>50,5</b>	<b>51,4</b>	<b>50,8</b>	<b>50,1</b>	<b>49,4</b>

**Source:** ANSD. RGPH-5, 2023

Le graphique ci-après montre qu'à la suite de la hausse observée sur la période 1976-1988, la part de la population féminine dans la population totale n'a cessé de diminuer. Les prémices de cette situation apparaissaient déjà lors du RGPHAE de 2013 dont les résultats ont mis en évidence un écart quasi insignifiant entre la proportion d'hommes et de femmes au sein de la population.

**Graphique XII-1 : Evolution de la proportion des femmes dans la population totale de 1976 à 2023**

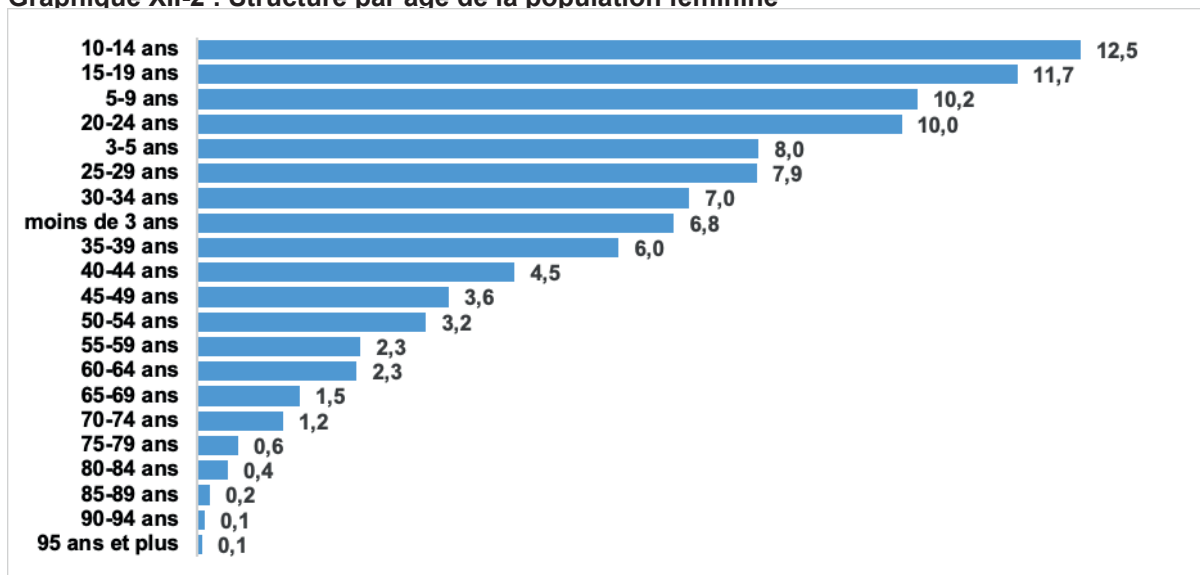


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.2.2. Structure par âge de la population féminine

La structure de la population féminine, illustrée dans le **Graphique XII-2**, témoigne de la jeunesse de cette population, avec des proportions plus élevées chez les femmes âgées de moins de 35 ans. En effet, l'analyse met en évidence que les 10 à 14 ans (12,5 %), 15-19 ans (11,7%), 5-9 ans (10,2%) et 20-24 ans (10,0%) sont plus représentatifs dans cette population. Il faut également noter que la proportion de femmes diminue progressivement avec l'âge, passant de 12,5 % dans la tranche d'âge de 10 à 14 ans à seulement 0,1 % chez les 95 ans et plus.

**Graphique XII-2 : Structure par âge de la population féminine**

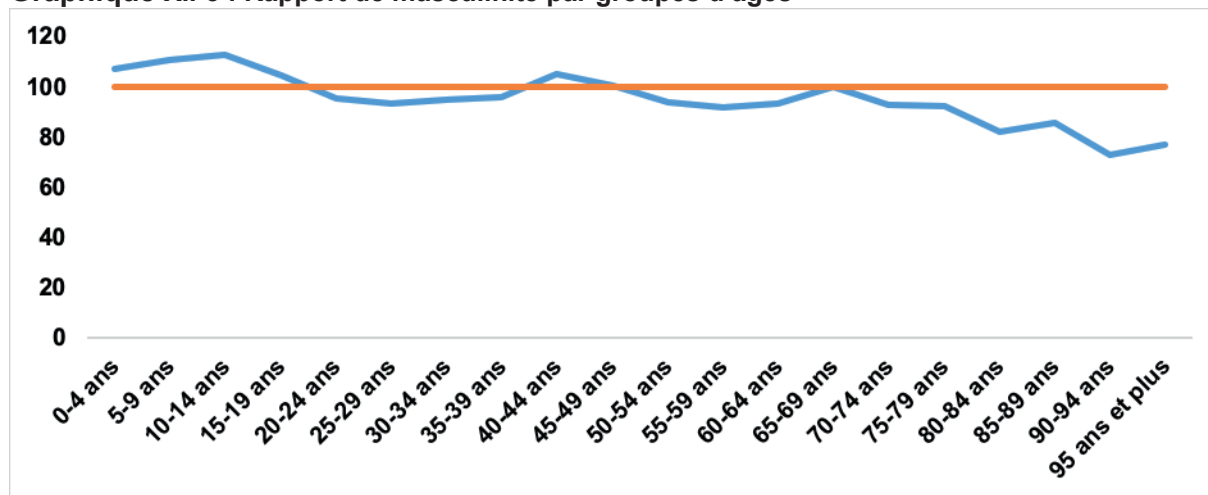


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse du rapport de masculinité de la population par groupe d'âge présente des variations irrégulières, avec un niveau plus élevé pour la tranche d'âge de 10 à 14 ans (113 hommes pour 100 femmes). Par ailleurs, le graphique montre que pour les groupes d'âge inférieurs à 20 ans et pour celui de 40-44 ans, les rapports de masculinité dépassent la valeur seuil (100). Cela indique une prédominance plus marquée des hommes par rapport aux femmes.

Cependant, une situation inverse est observée dans les autres groupes d'âge, notamment ceux relatifs aux âges avancés qui se caractérisent par une supériorité de l'effectif des femmes par rapport aux hommes. En effet, les rapports de masculinité situés en deçà de 100 sont enregistrés à partir de 50 ans jusqu'au dernier groupe d'âge (95 ans et plus).

**Graphique XII-3 : Rapport de masculinité par groupes d'âges**



**Source:** ANSD. RGPH-5, 2023

La population masculine au Sénégal est légèrement supérieure à celle féminine, avec un rapport de masculinité de 102,6, ce qui signifie qu'il y a environ 103 hommes pour 100 femmes.

A l'échelle régionale, parmi toutes les régions, Kédougou présente le rapport de masculinité le plus élevé, avec 117 hommes pour 100 femmes. Elle est suivie par les régions de Ziguinchor (106,8) et Matam (106,1). Par contre, avec un ratio de 98 hommes pour 100 femmes, Diourbel reste la seule région où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elle est suivie de près par la région de Fatick, qui affiche un ratio de 100,2, indiquant ainsi des effectifs relativement égaux entre hommes et femmes dans la région.

Cette situation notée au niveau national, prévaut également dans chaque milieu de résidence. En effet, aussi bien en milieu urbain (101,9) qu'en milieu rural (103,4), il est observé que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Par ailleurs, le rapport de masculinité du milieu rural est plus élevé que celui milieu urbain dans presque toutes les régions à l'exception de celles de Saint-Louis, Tambacounda, Fatick et Matam. Il faut noter également que, quelle que soit la région, le rapport de masculinité est en faveur des hommes dans le milieu rural. Toutefois, en milieu urbain, les rapports de masculinité inférieurs à 100 traduisent la prédominance des femmes, notamment dans les régions de Diourbel (95,9), Fatick (97,9) et Kaffrine (97,3).

**Tableau XII-2 : Répartition des rapports de masculinité par région selon le milieu de résidence**

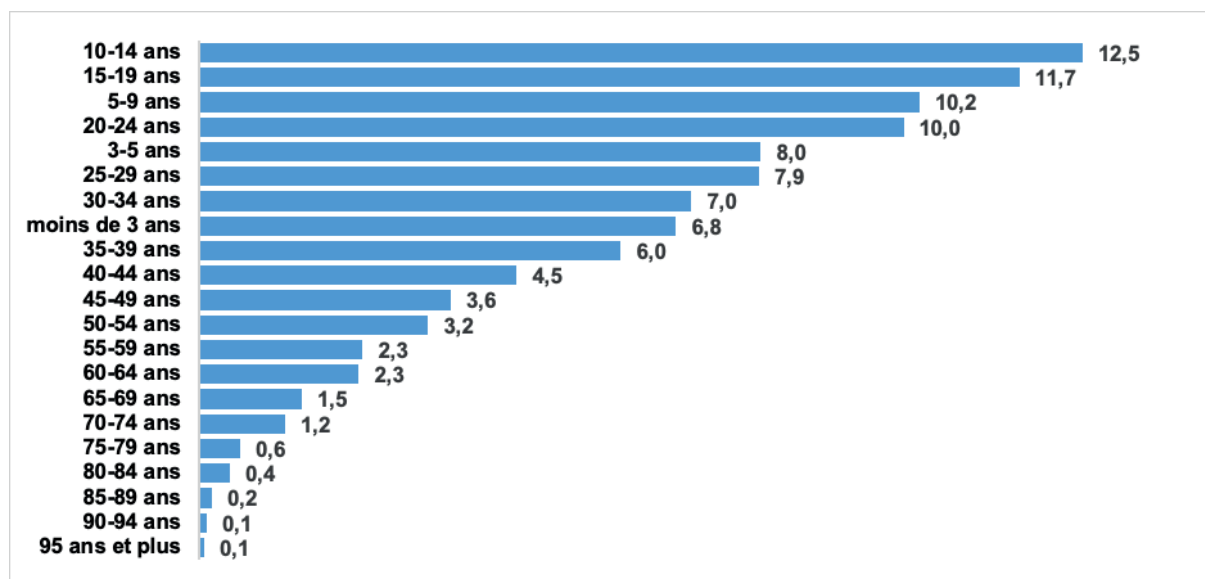
Région	Urbain	Rural	Ensemble
Dakar	101,7		101,7
Ziguinchor	106,0	107,8	106,8
Diourbel	95,9	102,4	98,0
Saint-Louis	106,8	100,3	103,3
Tambacounda	104,4	104,3	104,3
Kaolack	100,3	103,0	102,0
Thiès	103,7	104,8	104,2
Louga	100,0	100,5	100,4
Fatick	97,9	100,9	100,2
Kolda	102,3	106,1	104,7
Matam	116,9	101,5	106,1
Kaffrine	97,3	103,8	102,8
Kédougou	116,3	117,6	117,2
Sédhiou	103,8	106,1	105,5
<b>Total</b>	<b>101,9</b>	<b>103,4</b>	<b>102,6</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Il ressort de l'examen du **Graphique XII-4** qu'au niveau national les moins de 20 ans sont plus nombreux au sein de la population féminine. Par ailleurs, l'analyse selon le milieu de résidence montre que la population féminine vivant en milieu rural est plus jeune que celle résidant dans le milieu urbain. En effet, pour tous les âges situés en deçà de 15 ans, la proportion des femmes vivant en milieu rural est supérieure à celle de leurs homologues du milieu urbain. L'écart le plus important est observé chez les 5-9 ans, où la proportion des femmes de cette tranche d'âge s'élève à 15,3 % en milieu rural et 10,9 % dans le milieu urbain.

En revanche, à partir de 15 ans jusqu'à 70 ans, une situation inverse est relevée avec une prédominance de la population féminine vivant en milieu urbain par rapport à celle résidant en zone rurale. Les courbes des deux populations se confondent à partir de 70 ans, indiquant ainsi des distributions quasi identiques des femmes entre les deux milieux.

**Graphique XII-4 : Répartition de la population féminine par groupe d'âges selon le milieu de résidence**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.3. MORTALITÉ MATERNELLE<sup>6</sup>

Il ressort de l'analyse des résultats que le rapport de mortalité maternelle (RMM) est évalué à 236 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'échelle nationale. Il varie selon le milieu de résidence et reste plus élevé en milieu urbain (239 décès maternels) qu'en milieu rural, (234 décès maternels).

La mortalité maternelle varie également selon la région de résidence. Les régions de Kédougou (377 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), Kolda (353), Saint-Louis (349), Ziguinchor (343), Sédhiou (306), Matam (279) et Tambacounda (244), affichent les niveaux les plus élevés. Par contre, dans les autres régions, le rapport de mortalité maternelle se situe en dessous de la moyenne nationale et le niveau de mortalité maternelle le plus faible est observé dans la région de Fatick (138 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes).

Par ailleurs, le taux de mortalité maternelle (TMM) qui mesure le risque de décès maternels chez les femmes en âge de procréer (celles âgées de 15-49 ans) est estimé à 26 décès maternels pour 1000 femmes âgées de 15-49 ans à l'échelle nationale. Contrairement au RMM, il est plus élevé en milieu rural (33 décès maternels) qu'en milieu urbain (21 décès maternels). A l'échelle régionale, les taux de mortalité maternelle sont plus élevés dans les régions de Kédougou (59), Kolda (50), Sédhiou (46) et Matam (39). Toutefois, c'est dans les régions de Thiès (16) et Dakar (17) que le risque de décès maternel chez les femmes en âge de procréer est le plus faible.

**Tableau XII-3 : Mortalité maternelle par région et par milieu de résidence**

Région	RMM (pour 100000 naissances)	TMM (pour 1000 FAR) <sup>7</sup>
<b>Région</b>		
Dakar	232	17
Ziguinchor	343	34
Diourbel	198	24
Saint-Louis	349	37
Tambacounda	244	35
Kaolack	198	27
Thiès	177	16
Louga	224	23
Fatick	153	19
Kolda	353	50
Matam	279	39
Kaffrine	164	24
Kédougou	377	59
Sédhiou	306	46
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	239	21
Rural	234	33
<b>National</b>	<b>236</b>	<b>26</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

<sup>6</sup> Voir chapitre 5 pour plus de détails.

<sup>7</sup> Femmes en âge de reproduction

## XII.4. ESPÉRANCE DE VIE CHEZ LES FEMMES

En 2023, l'espérance de vie à la naissance chez les filles est de 70,0 ans contre 67,7 ans chez les garçons. Elle varie selon le milieu de résidence. En effet, elle est plus élevée en zone urbaine (71,4 ans) que dans le milieu rural (68,5 ans), notamment chez les filles. De plus, l'espérance de vie à la naissance varie également selon les régions et reste plus élevée chez les filles que chez les garçons, quelle que soit la région.

Tableau XII-4 : Espérance de vie par région et par milieu de résidence selon le sexe

Région	Sexe		
	Homme	Femme	Ecart moyen d'espérance de vie
<b>Région</b>			
Dakar	70,7	73,1	2,4
Ziguinchor	61,2	64,5	3,3
Diourbel	68,8	71,2	2,4
Saint-Louis	67,1	68,4	1,3
Tambacounda	67,0	68,4	1,4
Kaolack	66,1	69,5	3,4
Thiès	70,0	72,7	2,7
Louga	69,9	71,8	1,9
Fatick	67,1	71,1	4,0
Kolda	62,3	63,2	0,9
Matam	67,2	68,6	1,4
Kaffrine	67,9	70,7	2,8
Kédougou	62,2	65,8	3,6
Sédhiou	62,6	63	0,4
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	68,8	71,4	2,6
Rural	66,6	67,7	1,1
<b>National</b>	<b>67,7</b>	<b>70,0</b>	<b>2,3</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.5. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE PAR LES FEMMES

L'analyse des résultats du **Tableau XII-5** suivant indique que 80,1% des femmes possèdent un acte de naissance ou jugement supplétif. Cette possession d'une pièce d'état civil chez les femmes varie selon le milieu de résidence. En effet, elle est plus fréquente chez les femmes du milieu urbain (87,3%) que chez celles de la zone rurale (71,4%). Elle varie également selon la région de résidence et est plus élevée dans les régions de Dakar (93,4%) et Ziguinchor (91,5%). En revanche, la possession d'acte de naissance relativement est plus faible dans les régions de Tambacounda (64,8%), Kaffrine (69,3%) et Diourbel (69,6%).

L'indice de parité montre que globalement la proportion de femmes possédant un acte d'état civil est inférieure à celle des hommes, quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, l'écart est plus accentué en milieu urbain. A l'échelle régionale aussi, il ressort un écart entre les sexes dans la possession de pièces d'Etat Civil. En effet, elle est plus élevée chez les hommes (99 femmes pour 100 hommes), notamment dans les régions de Tambacounda (94,1 femmes pour 100 hommes), Kaffrine (95,5 femmes pour 100 hommes) et Diourbel (95,7 femmes pour 100 hommes).

**Tableau XII-5 : Possession d'un acte de naissance par région et par milieu de résidence selon le sexe**

Région	Sexe			Indice de parité
	Homme	Femme	Ensemble	
<b>Région</b>				
Dakar	94,2	93,4	93,8	99,2
Ziguinchor	92,8	91,5	92,1	98,6
Diourbel	72,8	69,6	71,1	95,7
Saint-Louis	81,1	79,9	80,5	98,5
Tambacounda	68,9	64,8	66,8	94,1
Kaolack	80,7	78,5	79,6	97,2
Thiès	87,0	85,9	86,4	98,8
Louga	73,8	71,1	72,4	96,3
Fatick	82,1	80,7	81,4	98,2
Kolda	77,3	74,4	75,9	96,3
Matam	73,2	72,5	72,9	99,0
Kaffrine	72,5	69,3	70,9	95,5
Kédougou	78,2	77,4	77,8	99,0
Sédhiou	76,6	73,6	75,1	96,1
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	88,7	87,3	88,0	98,4
Rural	74,3	71,4	72,9	96,1
<b>National</b>	<b>82,1</b>	<b>80,1</b>	<b>81,1</b>	<b>97,6</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.6. SCOLARISATION, INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

### XII.6.1. Scolarisation

#### XII.6.1.1. Scolarisation au préscolaire

Le taux brut de scolarisation au préscolaire est évalué à 18,2% au niveau national. Il est relativement plus élevé chez les filles (19,1%) que chez les garçons (17,3%). La même situation est notée entre milieu urbain et le milieu rural. De plus, dans l'ensemble l'indice de parité est de 111 filles scolarisées au préscolaire pour 100 garçons, soit un indice de la condition de la femme de 1,1. En ce qui concerne le milieu de résidence, la situation observée présente un indice de parité de 111,0 pour le milieu urbain contre 112,0 pour le milieu rural. Ce résultat suggère que comparées aux garçons les filles sont plus scolarisées au cycle préscolaire.

S'agissant du taux net de scolarisation, la situation est similaire à celle observée pour les taux bruts. En effet, l'indice de parité obtenu à travers le taux net est de 111 filles scolarisées au préscolaire pour 100 garçons. En milieu urbain, il est évalué à 110 filles scolarisées au préscolaire pour 100 garçons, tandis qu'en milieu rural l'indice est de 112,0 filles scolarisées au préscolaire pour 100 garçons. Ainsi, il est enregistré, chez les personnes ayant l'âge requis pour ce cycle, plus de femmes que d'hommes au préscolaire. L'écart relativement faible entre les taux brut et net indique une faible présence au préscolaire de filles et de garçons n'appartenant pas à la tranche d'âge (3-5 ans) requise pour ce cycle.

**Tableau XII-6 : Taux brut et taux net de scolarisation au préscolaire (3-5 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Taux brut de scolarisation					Taux net de scolarisation				
	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF <sup>8</sup>	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF
Urbain	24,7	27,1	25,8	109,9	1,0990	21,3	23,5	22,4	110,1	1,1013
Rural	10,7	12,0	11,4	111,9	1,1191	8,1	9,0	8,5	112,2	1,1216
<b>National</b>	<b>17,3</b>	<b>19,1</b>	<b>18,2</b>	<b>111,0</b>	<b>1,1097</b>	<b>14,3</b>	<b>15,9</b>	<b>15,1</b>	<b>111,2</b>	<b>1,1121</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.6.1.2. Scolarisation au primaire

Le niveau de scolarisation au primaire s'élève à 81,0% au niveau national. Il est plus élevé chez les filles (81,7%) que chez les garçons (80,3%). Ainsi, il en résulte un indice de parité de 102 filles pour 100 garçons au primaire et un indice de la condition de la femme de 1,02. En milieu rural, le taux brut est également plus élevé chez les filles (72,3%) que chez les garçons (70,4%). Par contre, dans le milieu urbain, l'indice de parité est équilibré (100 filles pour 100 garçons), avec un taux de scolarisation au primaire presque similaire aussi bien chez les garçons (91,9%) que chez les filles (92,1%).

En ce qui concerne le taux net de scolarisation au primaire, il est noté que les indices de parité sont aussi en faveur des filles, quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, le taux net de 60,7% au niveau national, indique que plus de la majorité des enfants âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés au primaire en 2023. Ce taux est légèrement plus élevé chez les filles (61,6%) que chez les garçons (59,8%). Le milieu urbain, avec des taux de 70,5% pour les filles contre 69,3% pour les garçons enregistre une performance scolaire supérieure à celle observée en milieu rural qui affiche des taux respectifs de 53,7% et 51,8% toujours en faveur des filles. Il convient également de souligner que les écarts entre le taux brut et le taux net au primaire sont importants. Cette situation met en exergue la présence remarquable d'apprenants n'appartenant pas à la tranche d'âge requise (6-11 ans) pour le niveau primaire.

**Tableau XII-7 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Taux brut de scolarisation					Taux net de scolarisation				
	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF
Urbain	91,9	92,1	92,0	100,2	1,0018	69,3	70,5	69,9	101,7	1,0170
Rural	70,4	72,3	71,4	102,7	1,0269	51,8	53,7	52,7	103,8	1,0377
<b>National</b>	<b>80,3</b>	<b>81,7</b>	<b>81,0</b>	<b>101,7</b>	<b>1,0169</b>	<b>59,8</b>	<b>61,6</b>	<b>60,7</b>	<b>103,0</b>	<b>1,0303</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.6.1.3. Scolarisation au cycle moyen

La scolarisation au cycle moyen concerne 50,6% de la population scolarisable à ce niveau à l'échelle nationale est plus élevée chez les filles (54,3%) que chez les garçons (47,1%), avec un indice de parité de 115 filles scolarisées au cycle moyen pour 100 garçons. Ce résultat signifie que la situation des filles est meilleure que celle des garçons en matière de scolarisation au cycle moyen. Le milieu urbain (60,9%) présente le meilleur taux de scolarisation au moyen par rapport au milieu rural (40,4%). L'écart est légèrement plus prononcé chez les filles qui présentent une différence de scolarisation de 21 points de pourcentage entre le milieu urbain

8 L'Indice de la condition de la femme (ICF) qui est une mesure des inégalités relatives entre les sexes qui se fonde sur des indicateurs quantitatifs faciles à obtenir sur l'éducation, la santé, les revenus, le budget-temps, l'emploi et l'accès aux ressources et la représentation politique officielle et informelle.

(64,5%) et le milieu rural (43,5%), contre 19,8 points de pourcentage pour les garçons, respectivement.

Par ailleurs, près d'un (1) enfant sur trois (3) âgé de 12 à 15 ans (31,6%) est scolarisé au cycle moyen en 2023. De plus, les filles de ce groupe d'âge sont plus scolarisées au niveau moyen que les garçons, soit 34,3% contre 29,0%. En considérant le milieu de résidence, le taux est également plus élevé en milieu urbain et chez les filles (41,8% en milieu urbain et 26,5% en milieu rural) que chez les garçons (36,3% en milieu urbain et 22,1% en milieu rural).

En outre, des écarts non moins importants sont observés entre les taux net et brut de scolarisation, témoignant ainsi de l'accès précoce ou tardif au niveau moyen de la moitié des élèves scolarisés à ce cycle. En effet, le taux brut, qui s'élève à 50,6%, est largement supérieur au taux net (31,6%) pour le cycle moyen.

Au total, les indices de parité et de condition de la femme issus des taux nets de scolarisation sont tous en faveur des filles au niveau national (118 filles scolarisées au niveau du cycle moyen contre 100 garçons, avec un ICF de 1,2). Cette situation est valable aussi bien pour le milieu urbain (115 filles scolarisées au cycle moyen contre 100 garçons, avec un ICF de 1,2) que pour la zone rurale (119 filles scolarisées au cycle moyen contre 100 garçons, avec un ICF de 1,2).

**Tableau XII-8 : Taux brut et taux net de scolarisation au cycle moyen (12-15 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Taux brut de scolarisation					Taux net de scolarisation				
	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF
Urbain	57,2	64,5	60,9	112,8	1,1276	36,3	41,8	39,1	115,1	1,1506
Rural	37,4	43,5	40,4	116,3	1,1629	22,1	26,5	24,2	119,9	1,1987
<b>National</b>	<b>47,1</b>	<b>54,3</b>	<b>50,6</b>	<b>115,3</b>	<b>1,1528</b>	<b>29,0</b>	<b>34,3</b>	<b>31,6</b>	<b>118,2</b>	<b>1,1821</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### XII.6.1.4. Scolarisation au cycle secondaire

Pour le cycle secondaire le taux brut de scolarisation s'établit à 30,3%. Il en découle un indice de parité de 116 filles scolarisées au secondaire pour 100 garçons et un indice de la condition de la femme de 1,2. Ces indices sont plus élevés en milieu urbain (114 et 1,1) qu'en zone rurale (111 et 1,1). En plus, le taux brut est deux fois un peu plus élevé en milieu urbain (41,2%) qu'en milieu rural (17,5%) au niveau national et quel que soit le sexe.

De plus, le taux net de scolarisation au secondaire indique des situations similaires. Il se situe à 14,0% au niveau national, soit 15,2% pour les filles contre 12,6% pour les garçons. Par conséquent, l'indice de parité est de 121 filles ayant l'âge requis, scolarisées au secondaire pour 100 garçons au niveau national. Il s'élève à 118 filles scolarisables et scolarisées au secondaire pour 100 garçons en milieu urbain contre 116 pour le milieu rural.

**Tableau XII-9 : Taux brut et taux net de scolarisation au cycle secondaire (16-18 ans) par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Taux brut de scolarisation					Taux net de scolarisation				
	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF	Garçons	Filles	Ensemble	Indice de parité	ICF
Urbain	38,4	43,8	41,2	113,9	1,1389	18,1	21,4	19,8	118,4	1,1843
Rural	16,6	18,5	17,5	111,4	1,1137	6,6	7,6	7,1	116,0	1,1598
<b>National</b>	<b>28,1</b>	<b>32,5</b>	<b>30,3</b>	<b>115,5</b>	<b>1,1546</b>	<b>12,6</b>	<b>15,2</b>	<b>14,0</b>	<b>120,6</b>	<b>1,2057</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.6.2. Niveau d'instruction

L'analyse de la répartition de la population par niveau d'instruction selon le milieu de résidence révèle que la plupart des personnes âgées de 3 ans et plus sont non instruites. Ces dernières représentent 55,1% de la population nationale et sont plus fréquentes en milieu rural (68,9%) qu'en milieu urbain (45,3%). Avec un indice de parité de 108 femmes pour 100 hommes au niveau national, 105 femmes en milieu rural et 110 femmes en milieu urbain pour 100 hommes, les femmes sont moins instruites que les hommes aussi bien au niveau national que dans chaque milieu de résidence. La proportion de femmes non instruites est plus importante en milieu rural où sept femmes sur dix (70,6%) sont non instruites.

Par ailleurs, le niveau primaire est atteint par 14,6% de la population. Il est suivi des niveaux moyen (13,5%), secondaire (9,2%) et supérieur (6,4%). Seule une personne sur cent a le niveau préscolaire. Cette même situation observée au niveau national prévaut dans chaque milieu de résidence.

Cependant, il apparait des disparités non moins importantes selon le sexe. En effet, alors que les femmes sont plus nombreuses à ne pas être instruites par rapport aux hommes, ces derniers prédominent du niveau préscolaire au supérieur, puisque les indices de parité y afférents sont presque tous inférieurs à 100. Il convient de noter aussi l'écart remarquable en faveur des hommes dans l'atteinte du niveau supérieur en milieu rural. Il y est observé que 47 femmes atteignent le niveau supérieur pour 100 hommes du même niveau.

**Tableau XII-10 : Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe**

Niveau d'instruction	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Sans instruction	43,0	47,4	45,3	110,2	67,0	70,6	68,9	105,4	53,0	57,0	55,1	107,5
Préscolaire	0,7	0,7	0,7	100,0	1,8	1,7	1,7	94,4	1,2	1,1	1,1	91,7
Primaire	16,6	16,6	16,6	100,0	12,1	11,6	11,8	95,9	14,7	14,6	14,6	99,3
Moyen	16,0	15,6	15,8	97,5	10,5	10,2	10,3	97,1	13,7	13,4	13,5	97,8
Secondaire	12,6	11,7	12,2	92,9	5,6	4,5	5,1	80,4	9,7	8,8	9,2	90,7
Supérieur	11,1	7,9	9,5	71,2	3,0	1,4	2,2	46,7	7,7	5,2	6,4	67,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.6.3. Alphabétisation

### XII.6.3.1. Sexe

L'alphabétisation en langues nationales est de 22,6% au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (28,8%) qu'en milieu urbain (18,1%). Par ailleurs, le taux de pénétration de l'alphabétisation est plus accentué chez les femmes (23,3%) que chez les hommes (21,8%). Cette différence en faveur des femmes, bien que faible, est également observée quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau XII-11 : Taux d'alphabétisation en langues nationales de la population de 15 ans et plus par sexe selon le milieu de résidence en 2023**

Sexe	Taux d'alphabétisation (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	17,3	28,1	21,8
Féminin	18,8	29,6	23,3
<b>Ensemble</b>	<b>18,1</b>	<b>28,8</b>	<b>22,6</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.6.3.2. Age

Le niveau d'alphabétisation en langues nationales s'établit à 22,6 % au niveau national. Il varie avec l'âge, en passant de 20,4% pour le groupe d'âge 15-19 ans à 31,6 % pour les 95 ans et plus. En outre, quel que soit le milieu de résidence, ce taux est plus faible pour les jeunes générations et plus élevé chez les personnes âgées d'au moins 90 ans. La population vivant en milieu rural (29,1 %) est plus alphabétisée en langues nationales que celle vivant en milieu urbain (18,1 %).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence et le groupe d'âge, la population féminine est plus alphabétisée en langues nationales que celle masculine. En témoignent les indices de parité qui, sauf pour les 15-19 ans globalement et pour les 95 ans et plus du niveau national, sont tous inférieurs à 100 pour tous les autres groupes d'âge, pour les deux milieux de résidence et pour le niveau national.

**Tableau XII-12 : Taux d'alphabétisation en langues nationales des 15 ans ou plus par groupe d'âge quinquennal selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âges	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
15-19	16,3	16,2	16,3	99,4	25,4	25,3	25,3	99,6	20,6	20,2	20,4	98,1
20-24	16,5	16,9	16,7	102,4	27,2	27,7	27,4	101,8	21,1	21,4	21,3	101,4
25-29	16,5	17,5	17,0	106,1	27,7	29,0	28,4	104,7	21,0	22,2	21,6	105,7
30-34	17,2	19,1	18,2	111,0	28,5	31,0	29,8	108,8	21,6	23,8	22,7	110,2
35-39	17,3	19,8	18,5	114,5	29,3	32,2	30,8	109,9	21,8	24,6	23,3	112,8
40-44	18,0	20,4	19,2	113,3	30,0	32,8	31,4	109,3	22,6	25,1	23,8	111,1
45-49	17,5	20,4	18,9	116,6	29,5	33,1	31,3	112,2	22,1	25,4	23,8	114,9
50-54	18,2	21,5	19,9	118,1	30,5	33,6	32,1	110,2	23,1	26,6	24,9	115,2
55-59	18,0	21,2	19,7	117,8	30,6	33,6	32,2	109,8	23,1	26,1	24,7	113,0
60-64	19,4	22,3	20,9	114,9	31,6	33,8	32,8	107,0	24,5	27,2	25,9	111,0
65-69	18,6	21,4	20,0	115,1	30,5	32,8	31,6	107,5	23,5	25,8	24,6	109,8
70-74	20,5	23,4	22,0	114,1	32,1	33,2	32,7	103,4	25,6	27,7	26,7	108,2
75-79	21,1	23,5	22,4	111,4	32,1	32,6	32,4	101,6	26,1	27,3	26,7	104,6
80-84	21,5	25,3	23,6	117,7	32,2	33,4	32,8	103,7	26,8	29,1	28,0	108,6
85-89	22,5	24,5	23,6	108,9	32,9	32,1	32,5	97,6	27,6	27,7	27,7	100,4
90-94	24,4	25,7	25,2	105,3	32,9	34,3	33,7	104,3	28,9	29,8	29,4	103,1
95 et plus	27,7	27,9	27,8	100,7	36,8	33,9	35,2	92,1	32,7	30,8	31,6	94,2
<b>Total</b>	<b>17,3</b>	<b>18,8</b>	<b>18,1</b>	<b>108,7</b>	<b>28,2</b>	<b>29,9</b>	<b>29,1</b>	<b>106,0</b>	<b>21,8</b>	<b>23,4</b>	<b>22,6</b>	<b>107,3</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.6.3.3. Région de résidence

Le niveau d'alphabétisation en langues nationales varie d'une région à une autre. En effet, les populations des régions de Kafrine (35,6 %), Diourbel (32,1 %) et Kaolack (29,5 %) sont plus alphabétisées en langues nationales. Par contre, les taux les plus faibles (inférieurs à la moyenne nationale) sont observés dans les régions de Ziguinchor (14,3%), Dakar (14,6%) et Kédougou (20,3%).

L'analyse selon la région indique aussi que l'indice de parité tend à s'équilibrer dans les régions de Tambacounda et Diourbel (101 femmes pour 100 hommes). Il est plus élevé dans celle de Ziguinchor (122) et est partout favorable aux femmes. De plus, les régions de Ziguinchor (127), Kédougou (117) et Sédhiou (114) affichent les indices de parité les plus élevés en milieu rural, tandis que les plus faibles taux d'alphabétisation en langues nationales de la zone rurale sont enregistrés par les régions de Matam (99) et Tambacounda (100).

En milieu urbain, les indices de parité les plus élevés sont observés dans les régions de Sédhiou (123) et Kédougou (118) et sont y favorables aux femmes. A l'opposé, dans le milieu urbain l'indice de parité plus faible dans la région de Diourbel où la situation entre les femmes et les hommes en matière d'alphabétisation en langues nationales est presque similaire.

**Tableau XII-13 : Taux d'alphabétisation en langues nationales de la population de 15 ans plus par région selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âges	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Dakar	13,9	15,2	14,6	<b>109,4</b>					13,9	15,2	14,6	<b>109,4</b>
Ziguinchor	9,7	11,2	10,4	<b>115,5</b>	17,1	21,7	19,4	<b>126,9</b>	12,9	15,7	14,3	<b>121,7</b>
Diourbel	33,5	33,6	33,5	<b>100,3</b>	28,6	29,3	28,9	<b>102,4</b>	31,9	32,3	32,1	<b>101,3</b>
Saint-Louis	16,0	16,8	16,4	<b>105,0</b>	26,4	27,2	26,8	<b>103,0</b>	21,3	22,1	21,7	<b>103,8</b>
Tambacounda	15,5	16,6	16,0	<b>107,1</b>	31,0	30,9	31,0	<b>99,7</b>	26,6	26,8	26,7	<b>100,8</b>
Kaolack	20,6	21,6	21,1	<b>104,9</b>	34,2	36,4	35,3	<b>106,4</b>	28,8	30,1	29,5	<b>104,5</b>
Thiès	15,5	16,9	16,2	<b>109,0</b>	27,7	29,4	28,5	<b>106,1</b>	20,5	21,9	21,2	<b>106,8</b>
Louga	21,3	23,0	22,2	<b>108,0</b>	28,5	29,5	29,0	<b>103,5</b>	26,5	27,6	27,1	<b>104,2</b>
Fatick	12,2	13,9	13,1	<b>113,9</b>	22,9	25,4	24,2	<b>110,9</b>	20,4	22,5	21,5	<b>110,3</b>
Kolda	17,9	19,9	18,9	<b>111,2</b>	22,4	24,8	23,6	<b>110,7</b>	20,7	22,9	21,8	<b>110,6</b>
Matam	23,0	24,3	23,7	<b>105,7</b>	30,9	30,5	30,7	<b>98,7</b>	28,3	28,6	28,5	<b>101,1</b>
Kaffrine	17,2	18,5	17,9	<b>107,6</b>	38,2	40,0	39,1	<b>104,7</b>	34,8	36,3	35,6	<b>104,3</b>
Kédougou	15,4	18,2	16,7	<b>118,2</b>	20,4	23,9	22,0	<b>117,2</b>	18,8	22,0	20,3	<b>117,0</b>
Sedhiou	10,8	13,3	12,1	<b>123,1</b>	24,8	28,3	26,6	<b>114,1</b>	21,5	24,8	23,2	<b>115,3</b>
<b>Total</b>	<b>17,3</b>	<b>18,8</b>	<b>18,1</b>	<b>108,7</b>	<b>28,2</b>	<b>29,9</b>	<b>29,1</b>	<b>106,0</b>	<b>21,8</b>	<b>23,4</b>	<b>22,6</b>	<b>107,3</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### XII.6.4. Formation professionnelle

Au Sénégal, près d'une personne sur dix (9,0%) a suivi une formation professionnelle. La formation formelle (6,4%) est plus suivie que celle informelle (2,6%). En plus, les hommes suivent plus la formation formelle (7,1%) que les femmes (5,7%), soit un indice de parité de 80 femmes ayant suivi une formation formelle pour 100 hommes. Par contre, les proportions d'individus ayant suivi une formation informelle sont 3,6% pour les hommes et 1,6% pour les femmes. Ce résultat met en évidence une disparité nette entre les deux sexes, avec un indice de parité de 44 femmes ayant suivi une formation informelle pour 100 hommes.

**Tableau XII-14 : Répartition (%) de la population âgé 6 ans et plus par sexe selon le type de formation professionnelle suivie**

Sexe	Formation professionnelle		
	Aucune	Formation formelle	Formation informelle
<b>Sexe</b>			
<b>Masculin</b>	89,4	7,1	3,6
<b>Féminin</b>	92,7	5,7	1,6
<b>Ensemble</b>	91	6,4	2,6
<b>Indice de parité</b>	<b>103,7</b>	<b>80,3</b>	<b>44,4</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.7. PARTICIPATION DES FEMMES À L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

### XII.7.1. Femme et activité économique

#### XII.7.1.1. Activité économique par sexe selon le milieu de résidence

Le taux d'activité est évalué à 52,2% parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans. Avec un indice de parité inférieur à 100 (68 femmes ayant une activité économique pour 100 hommes), il est résulté une disparité en faveur des hommes. En effet, le niveau d'activité est plus faible chez les femmes (42,5%) que chez les hommes (62,4%). Toutefois, en considérant le milieu de résidence, le taux d'activité des femmes de la zone rurale (44,2%) dépasse légèrement celui des femmes du milieu urbain (41,4%). En somme, il ressort de l'analyse selon le sexe que les taux d'activité des femmes sont moins élevés que ceux des hommes et cela quel que du milieu de résidence.

**Tableau XII-15 : Quelques indicateurs socioéconomiques de la population de 15 à 64 ans selon le milieu de résidence et le sexe (%)**

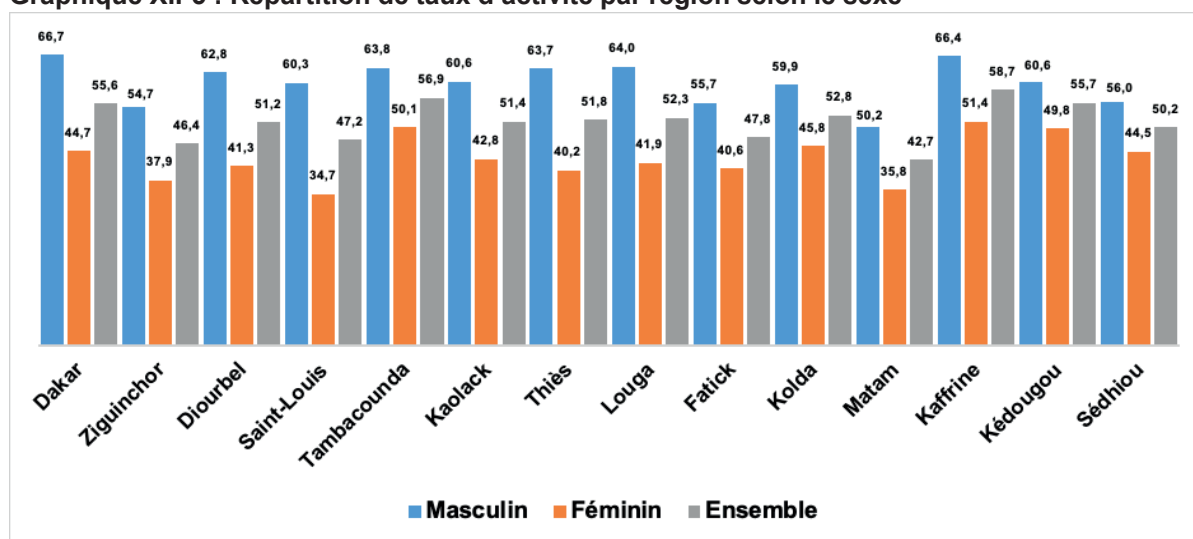
Indicateurs	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Taux d'activité	63,1	41,4	52,0	65,6	61,3	44,2	52,6	72,1	62,4	42,5	52,2	68,1
Taux d'inactivité	36,9	58,6	48,0	158,8	38,7	55,8	47,4	144,2	37,6	57,5	47,8	152,9

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

#### XII.7.1.2. Activité économique par région selon le sexe et le niveau d'instruction

Au niveau régional, les résultats montrent que, quelle que soit la région considérée, le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes. Cependant, ils sont plus importants dans les régions de Tambacounda (50,1%) et Kaffrine (51,4%). Par contre, les régions de Saint-Louis (34,7%), Matam (35,8%) et Ziguinchor (37,9%), enregistrent les taux d'activité des femmes les plus faibles.

**Graphique XII-5 : Répartition de taux d'activité par région selon le sexe**



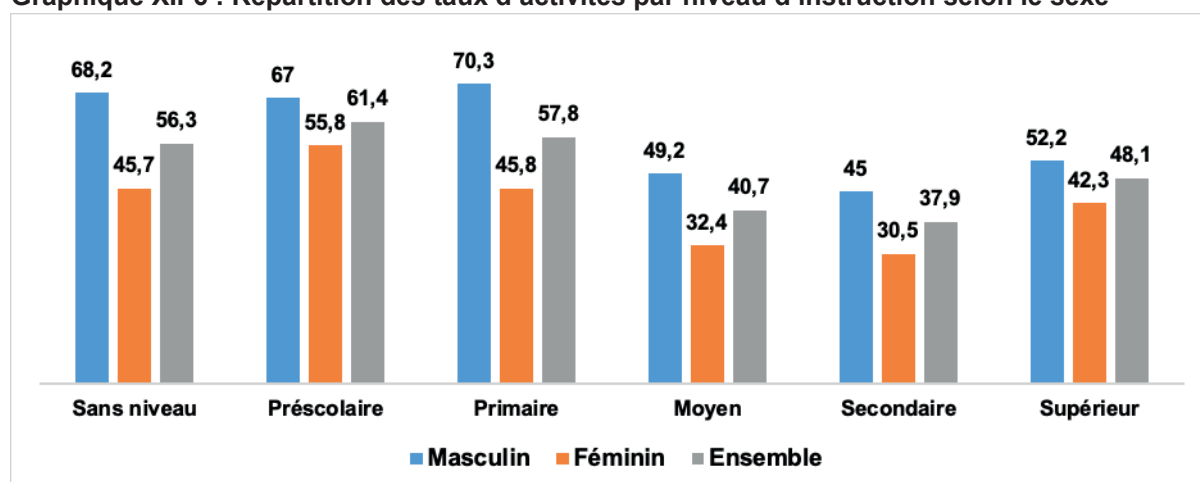
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### ✓ Niveau d'instruction

L'activité économique des femmes est plus importante chez celles ayant le niveau préscolaire (55,8%), primaire (45,8%) et celles sans niveau d'instruction (45,7%). Cependant, son niveau le plus faible est observé chez les femmes du niveau secondaire (30,3%) et moyen (32,7%).

Il ressort également de l'analyse de l'activité économique selon le sexe que les taux d'activité chez les femmes sont moins élevés que ceux des hommes, indépendamment du niveau d'instruction. En effet, l'écart est plus accentué entre les hommes et femmes de niveau d'instruction primaire, avec une différence de 24,5 points de pourcentage en faveur des hommes. Il est également élevé entre hommes et femmes sans niveau d'instruction (22,5 points de pourcentage). L'écart dans la pratique d'une activité économique est moins important chez les hommes et femmes de niveau d'instruction supérieur.

Graphique XII-6 : Répartition des taux d'activités par niveau d'instruction selon le sexe



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

## XII.7.2. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES FEMMES OCCUPÉES

### XII.7.2.1. Activité économique par situation par rapport à l'occupation et dans l'occupation principale

#### ✓ Situation par rapport à l'occupation

Les résultats montrent que le niveau d'occupation de la population est de 33,5% dans l'ensemble. Les hommes (48,0%) sont de loin plus occupés que les femmes (19,7%) comme en atteste l'indice de parité (41 femmes occupées pour 100). En milieu urbain, 23,9% des femmes sont occupées et chez les hommes c'est plus de la moitié (53,5%). Il en est ainsi dans le milieu rural avec 40,3% de femmes occupées et 13,7% chez les hommes.

Les proportions de femmes chômeuses ayant travaillé (0,8%) sont moins élevées que celles des hommes et sont identiques quel que soit le milieu de résidence. Cependant, avec un indice de parité de 179, les femmes en quête du premier emploi sont plus représentatives (23,3%) que les hommes (13,0%). Par ailleurs, les proportions d'élèves/étudiants s'établissent respectivement à 15,7% pour le sexe féminin et 16,5% pour le sexe masculin.

**Tableau XII-16 : Répartition de la population de 15-64 ans par situation par rapport à l'occupation selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation par rapport à l'occupation	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Occupé	53,5	23,9	38,3	44,7	40,3	13,7	26,7	34,0	48,0	19,7	33,5	41,0
Chômeur ayant travaillé	2,5	0,8	1,7	32,0	3,9	0,8	2,3	20,5	3,1	0,8	1,9	25,8
A la recherche d'un premier emploi	9,1	18,0	13,6	197,8	18,5	30,8	24,8	166,5	13,0	23,3	18,2	179,2
Occupé au foyer	-	31,6	16,2	-	0,0	35,8	18,2	-	0,0	33,3	17,1	-
Etudiant/élève	18,2	18,2	18,2	100,0	13,9	12,0	13,0	86,3	16,5	15,7	16,1	95,2
Rentier	2,5	1,2	1,8	48,0	2,9	1,2	2,0	41,4	2,7	1,2	1,9	44,4
Personne du 3e âge pensionnée (FNR ou IPRES)	0,7	0,3	0,5	42,9	0,3	0,2	0,3	66,7	0,5	0,2	0,4	40,0
Personne du 3e âge non pensionnée	0,8	0,9	0,9	112,5	1,0	1,2	1,1	120,0	0,9	1,1	1,0	122,2
Autres inactifs, à préciser	12,6	5,1	8,8	40,5	19,2	4,2	11,5	21,9	15,3	4,7	9,9	30,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### ✓ Situation dans l'occupation principale

L'analyse de la situation dans l'occupation principale indique que les travailleurs indépendants âgés de 15 à 64 ans sont mieux représentés, avec 61,9% chez les femmes et 64,6% chez les hommes. En milieu urbain, leurs proportions s'établissent à 59,1% pour les femmes et 61,8% pour les hommes, alors que dans le milieu rural, elles se situent à 68,7% de femmes et 69,7% d'hommes.

Toutefois, les salariés temporaires (4,4%) sont moins nombreux à l'échelle nationale. De plus, des disparités sont notées selon le milieu de résidence. En effet, les aides familiaux sont moins fréquents dans le milieu urbain (5,3%), tandis qu'en zone rurale les salariés temporaires ne représentent que 2,7% et les employeurs/patrons 3,4%.

Il ressort de l'examen du rapport entre les sexes qu'avec un indice de parité dépassant 150 femmes pour 100 hommes, les proportions des femmes aides familiaux sont plus importantes que celles des hommes, quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau XII-17 : Répartition (%) de la population de 15 à 64 ans par situation dans l'occupation principale selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation dans l'occupation	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Travailleur indépendant	61,8	59,1	61,0	95,6	69,7	68,7	69,4	98,6	64,6	61,9	63,8	95,8
Employeur/Patron	6,9	5,8	6,6	84,1	3,8	2,4	3,4	63,2	5,8	4,8	5,5	82,8
Salarié/Employé permanent	16,2	19,0	17,1	117,3	5,3	3,7	4,9	69,8	12,3	14,5	12,9	117,9
Salarié/Employé temporaire	4,8	6,2	5,3	129,2	2,8	2,4	2,7	85,7	4,1	5,1	4,4	124,4
Apprenti	7,3	4,0	6,3	54,8	5,2	2,5	4,5	48,1	6,6	3,5	5,7	53,0
Aide familial	2,9	5,8	3,8	200,0	13,3	20,4	15,1	153,4	6,6	10,1	7,6	153,0
<b>Totale</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### ✓ Branches d'activité des femmes

L'analyse de la répartition des branches d'activités montre une présence assez forte des femmes dans les secteurs de l'agriculture et du commerce, avec des indices de parité supérieur à 100 (109 femmes exercent dans le secteur agricole et 158 dans le commerce pour 100 hommes), quel que soit le milieu de résidence. En effet, plus d'une (1) femme active sur 4 (26,0%) travaille dans le secteur du commerce en milieu urbain, soit 9 points de pourcentage de plus que les hommes (16,9%). Tandis qu'en milieu rural, 6 femmes sur 10 (60%) s'activent dans l'agriculture, soit 10 points de pourcentage de plus que les hommes (49,9%). Il en est de même pour les services domestiques, l'hébergement et la restauration, qui restent l'apanage des femmes (488 femmes pour 100 hommes et 440 femmes pour 100 hommes respectivement), au niveau national et indépendamment du milieu de résidence.

A l'inverse, les branches d'activités relatives aux « matériaux de construction » (0,1%), à la « production et distribution d'électricité » (0,1%), à la « construction de bâtiment et génie civil » (0,4%), au « transport et entreposage » (0,7%), à la « pêche et aquaculture » (0,7%), sont plus exercées par les hommes que par les femmes, comme en attestent les indices de parité consignés dans le tableau ci-après.

**Tableau XII-18 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par branche d'activités selon le milieu de résidence et le sexe**

Branches d'activités	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Agriculture	8,3	11,0	9,1	132,5	49,9	60,0	52,5	120,2	23,2	25,3	23,8	109,1
Autres industries manufacturières	9,7	5,6	8,4	57,7	3,1	1,5	2,7	48,4	7,3	4,4	6,4	60,3
Production et Distribution d'électricité	0,3	0,1	0,2	33,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0
Production et Distribution d'eau	0,2	0,2	0,2	100,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	0,1	0,2	50,0
Construction bâtiment et génie civil	8,3	0,5	5,8	6,0	4,0	0,2	3,0	5,0	6,7	0,4	4,9	6,0
Commerce	16,9	26,0	19,8	153,8	6,3	7,7	6,7	122,2	13,1	20,7	15,3	158,0
Transport et Entreposage	8,4	0,9	6,0	10,7	5,4	0,3	4,1	5,6	7,3	0,7	5,3	9,6
Hébergement et Restauration	0,8	2,8	1,4	350,0	0,2	0,6	0,3	300,0	0,5	2,2	1,0	440,0
Information et Communication	1,1	1,0	1,0	90,9	0,1	0,1	0,1	100,0	0,7	0,7	0,7	100,0
Activités financières d'assurance	1,3	1,9	1,5	146,2	0,3	0,3	0,3	100,0	1,0	1,4	1,1	140,0
Activités immobilières	0,6	0,2	0,4	33,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,4	0,2	0,3	50,0
Elevage	2,1	1,1	1,8	52,4	10,9	6,9	9,9	63,3	5,2	2,8	4,5	53,8
Services spécialisés scientifiques et techniques	0,5	0,3	0,5	60,0	0,2	0,1	0,1	50,0	0,4	0,2	0,3	50,0
Services de soutien aux activités de bureau	1,3	0,7	1,1	53,8	0,3	0,1	0,2	33,3	0,9	0,5	0,8	55,6
Administration publique	1,7	1,4	1,6	82,4	0,4	0,2	0,3	50,0	1,2	1,1	1,2	91,7
Enseignement	4,1	4,9	4,3	119,5	2,5	1,8	2,3	72,0	3,5	4,0	3,7	114,3
Santé et Action sociale	2,7	4,8	3,4	177,8	1,3	2,4	1,6	184,6	2,2	4,1	2,8	186,4
Activités à caractère collectif ou personnel	1,4	0,9	1,3	64,3	0,4	0,3	0,3	75,0	1,0	0,7	0,9	70,0
Services domestiques	2,2	13,3	5,8	604,5	2,9	9,5	4,6	327,6	2,5	12,2	5,4	488,0
Autres services	15,3	14,2	14,9	92,8	5,0	4,2	4,8	84,0	11,6	11,3	11,5	97,4
Correction territoriale	2,2	1,9	2,1	86,4	0,9	0,8	0,8	88,9	1,7	1,5	1,6	88,2
Sylviculture	0,3	0,2	0,2	66,7	0,5	0,3	0,4	60,0	0,3	0,2	0,3	66,7
Pêche et Aquaculture	3,4	0,8	2,6	23,5	1,8	0,4	1,4	22,2	2,8	0,7	2,2	25,0
Activités extractives	3,5	2,7	3,3	77,1	1,7	1,3	1,6	76,5	2,9	2,3	2,7	79,3
Agroalimentaire	2,5	2,5	2,5	100,0	1,2	1,0	1,1	83,3	2,0	2,1	2,1	105,0
Raffinage du pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits chimiques de base	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1	-
Matériaux de construction	1,1	0,1	0,8	9,1	0,7	-	0,5	-	0,9	0,1	0,7	11,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### ✓ Secteur d'activités des femmes

Du point de vue sectoriel, les résultats montrent des disparités plus ou moins importantes entre les hommes et les femmes. Dans l'ensemble, 28,9% des femmes s'activent dans le secteur primaire contre 31,6% pour les hommes, soit un indice de parité de 92 femmes pour 100 hommes, indiquant une sous-représentation par rapport aux hommes.

En milieu urbain, la présence des femmes (13,7%) dans le secteur primaire est légèrement inférieure à celle des hommes (14,0%), avec un indice de parité de 93 femmes pour 100 hommes. En revanche, dans les zones rurales les femmes (67,6%) sont plus nombreuses dans le secteur primaire que les hommes (63,0%), avec un indice de parité de 107 femmes pour 100 hommes.

Cependant, dans le secteur secondaire, les femmes sont nettement moins présentes que les hommes dans les deux milieux, avec des indices de parité de 46 femmes pour 100 hommes en milieu urbain et 38 femmes pour 100 hommes en milieu rural. Cette disparité se traduit par une présence féminine de 9,6% dans l'ensemble du secteur, avec un indice de parité de 47 femmes pour 100 hommes.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, la présence des femmes est plus marquée que celle des hommes, tant en milieu urbain (indice de parité de 125 femmes pour 100 hommes) qu'en zone rurale (indice de parité de 108 femmes pour 100 hommes). En effet, les femmes représentent 61,5% dans ce secteur, avec un indice de parité de 128 femmes pour 100 hommes, mettant en évidence une nette surreprésentation par rapport aux hommes (48,1%).

**Tableau XII-19 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par secteurs d'activités selon le sexe et le milieu de résidence**

Secteurs d'activités	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Primaire	14,0	13,0	13,7	<b>93</b>	63,0	67,6	64,2	<b>107</b>	31,6	28,9	30,8	<b>92</b>
Secondaire	25,6	11,8	21,2	<b>46</b>	10,8	4,1	9,1	<b>38</b>	20,3	9,6	17,1	<b>47</b>
Tertiaire	60,3	75,2	65,0	<b>25</b>	26,2	28,3	26,7	<b>108</b>	48,1	61,5	52,1	<b>128</b>
Total	100,0	100,0	100,0	<b>100</b>	100,0	100,0	100,0	<b>100</b>	100,0	100,0	100,0	<b>100</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.7.3. Profession exercée par les femmes

Les résultats mettent en évidence une présence féminine (61,8%) plus marquée dans les « *professions ouvrières et employés non qualifiés* », avec un indice de ségrégation de -13,1% et un indice de parité de 174 femmes pour 100 hommes. Par contre, la situation des femmes et des hommes est presque identique dans les professions relatives à « *conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage* » (0,1%), « *employés de type administratif* » (0,3%), avec respectivement des indices de ségrégation professionnelle de 1,9% et 0,1%. Toutefois, les indices de parité sont évalués respectivement à 2 femmes pour 100 hommes et 64 femmes pour 100 hommes, quel que soit le milieu de résidence.

Parallèlement, il est noté une présence des femmes (9,6%) plus ou moins proche de celle des hommes (12,4%) dans la catégorie des professions intellectuelles et scientifiques, avec un indice de ségrégation professionnelle de 1,4% et un indice de parité de 77 femmes pour 100 hommes.

En revanche, dans les professions telles que l'agriculture (3,1%)<sup>9</sup>, l'artisanat (1,9%) et la conduite d'installation (0,1%), il est observé une présence hybride féminine avec des indices de ségrégation professionnelle qui varient respectivement de 3,1%, 4,4% et 1,9%, et des indices de parité largement inférieurs à 100, quel que soit le milieu de résidence.

<sup>9</sup> Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche

**Tableau XII-20 : Profession exercée par les personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le milieu de résidence**

Profession	Urbain				Rural				Ensemble						
	Homme (%)	Femme (%)	Ensemble (%)	Indice de ségrégation professionnelle	Indice de parité	Homme (%)	Femme (%)	Ensemble (%)	Indice de ségrégation professionnelle	Indice de parité	Homme (%)	Femme (%)	Ensemble (%)	Indice de ségrégation professionnelle	Indice de parité
	Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres	1,3	1,0	1,2	0,15	76,9	0,3	0,2	0,2	0,05	66,7	0,9	0,7	0,8	0,10
Professions intellectuelles et scientifiques	11,6	8,6	10,1	1,50	74,1	13,6	11,1	12,3	1,25	81,6	12,4	9,6	11,0	1,40	77,4
Professions intermédiaires	9,1	8,5	8,8	0,30	93,4	10,4	10,0	10,2	0,20	96,2	9,6	9,2	9,4	0,20	95,8
Employés de type administratif	0,6	0,4	0,5	0,10	66,7	0,1	-	0,1	0,05	-	0,4	0,3	0,3	0,05	75,0
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	8,4	7,7	8,0	0,35	91,7	2,9	2,1	2,5	0,40	72,4	6,1	5,4	5,8	0,35	88,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	3,2	0,4	1,8	1,40	12,5	17,9	7,0	12,4	5,45	39,1	9,3	3,1	6,1	3,10	33,3
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	13,6	2,1	7,7	5,75	15,4	5,2	0,4	2,8	2,40	7,7	10,1	1,4	5,6	4,35	13,9
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	4,5	0,1	2,2	2,20	2,2	2,8	0,1	1,4	1,35	3,6	3,8	0,1	1,9	1,85	2,6
Ouvriers et employés non qualifiés	33,4	61,2	47,7	13,90	183,2	38,6	62,5	50,8	11,95	161,9	35,6	61,8	49,0	13,10	173,6
Autres	14,3	9,8	12,0	2,25	68,5	8,2	6,6	7,4	0,80	80,5	11,8	8,5	10,1	1,65	72,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Source:** ANSD, RGPH-5, 2023

### XII.7.4. Travail des filles de moins de 18 ans

Cette partie traite du travail des filles afin d'évaluer le degré de participation des filles âgées de moins de 18 ans à l'activité économique. L'examen des résultats révèle clairement que plus de deux tiers des filles de cette tranche d'âge sont des étudiants/élèves (66,7%). Cette proportion est encore plus élevée en milieu urbain où 76,0% des filles sont dans le système éducatif. S'agissant de la situation d'emploi, 3,6% des filles de moins de 18 ans sont à la recherche de leur premier emploi, tandis que seulement 0,4% ont déjà occupé un emploi et 14,4% sont occupées au foyer. En outre, la proportion de filles de moins de 18 ans impliquées dans des activités économiques est de 7,9%. Elle est plus accentuée en milieu rural (10,1%) qu'en milieu urbain (5,7%).

En ce qui concerne la parité entre les sexes, il faut noter que les filles sont plus nombreuses que les garçons parmi les étudiants/élèves (103 filles pour 100 garçons) et parmi ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi (106 filles pour 100 garçons), comme en attestent les indices de parité légèrement supérieurs à 100 filles pour 100 garçons dans les deux cas. Cette même situation est observée dans le milieu urbain et en zone rurale, avec une prédominance des filles sur les garçons.

**Tableau XII-21 : Répartition (%) des enfants de moins de 18 ans par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation par rapport à l'occupation	Urbain				Rural				Ensemble			
	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité	Homme	Femme	Ensemble	Indice de parité
Occupé	9,9	5,7	7,8	57,6	15,8	10,1	13,0	63,9	12,9	7,9	10,5	61,2
Chômeur ayant travaillé	0,6	0,2	0,4	33,3	1,2	0,6	0,9	50,0	0,9	0,4	0,7	44,4
A la recherche d'un premier emploi	2,6	2,7	2,6	103,8	4,2	4,5	4,4	107,1	3,4	3,6	3,5	105,9
Occupé au foyer	0,0	9,9	5,0	-	0,0	18,8	9,1	-	0,0	14,4	7,1	-
Etudiant/élève	75,1	76,0	75,6	101,2	55,2	57,4	56,2	104,0	64,7	66,7	65,7	103,1
Rentier	0,4	0,2	0,3	50,0	0,5	0,3	0,4	60,0	0,5	0,3	0,4	60,0
Personne du 3e âge pensionnée (FNR ou IPRES)												
Personne du 3e âge non pensionnée												
Autres inactifs, à préciser	11,5	5,2	8,3	45,2	23,1	8,3	16,0	35,9	17,5	6,7	12,2	38,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

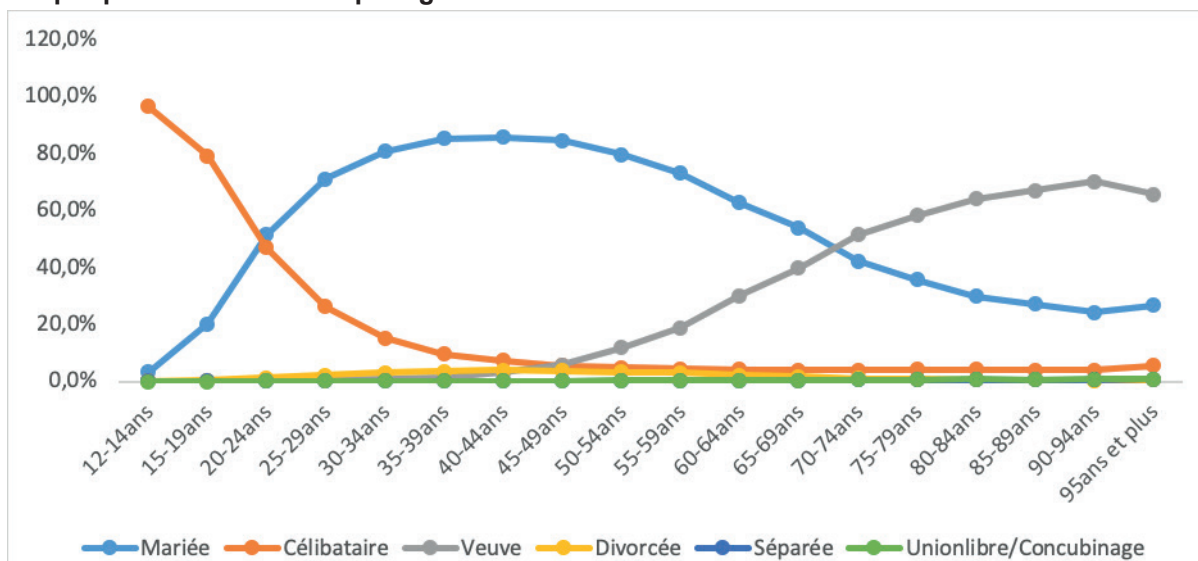
## XII.8. FEMMES, FAMILLE ET MENAGE

### XII.8.1. Nuptialité des femmes

#### XII.8.1.1. Etat matrimonial

Les courbes du **Graphique XII-7** mettent en évidence des variations importantes en fonction des groupes d'âge. Lorsque l'âge augmente, la proportion de femmes mariées augmente jusqu'à atteindre son maximum entre 40 et 44 ans. Au-delà de cette tranche d'âge, elle diminue progressivement. A l'opposé, la proportion de célibataires décroît régulièrement jusqu'aux environs de 40-44 ans, avant d'atteindre des niveaux très faibles (<5%) à partir de 50 ans. De plus, aux jeunes âges (moins de 35 ans), la proportion de veuves est presque nulle. Toutefois, elle connaît une hausse au-delà de cet âge jusqu'aux âges avancés où les proportions les plus élevées sont observées (plus de 50% à partir de 70 ans). Par ailleurs, les proportions de divorcées, de séparés et d'unions libres ou concubinages demeurent relativement faibles à tous les âges (<5%).

Graphique XII-7 : Structure par âge des femmes selon l'état matrimonial



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.8.1.2. Nuptialité

Au Sénégal, l'âge moyen au premier mariage varie en fonction du sexe et du milieu de résidence. À l'échelle nationale, les femmes se marient en moyenne à 23,1 ans, tandis que les hommes se marient bien plus tard, vers l'âge de 30,1 ans. La même situation est observée quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, tant chez les hommes que chez les femmes, ceux du milieu urbain se marient à un âge nettement plus avancé que leurs homologues du milieu rural. En effet, chez les hommes résidant en milieu urbain se marient vers 31,1 ans contre 28,3 ans pour ceux qui résident en milieu rural. Chez les femmes la situation se présente dans le même ordre avec respectivement 24,7 ans (milieu urbaine) et 20,9 ans (milieu rural).

Dans l'ensemble, l'écart d'âge est estimé, en moyenne, à 7 ans entre époux au Sénégal. Il est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'écart d'âge est de 6,4 ans en milieu urbain et de 7,4 ans en milieu rural.

Concernant le célibat définitif, les différences de proportions au niveau national entre hommes et femmes restent assez faible (4,2% chez les hommes et 4,3% chez les femmes). Néanmoins, en considérant le milieu de résidence, les proportions de célibataires définitifs sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, dans le milieu urbain, les hommes sont légèrement plus touchés par le célibat définitif (5,1% pour les hommes contre 4,9 pour les femmes). Tandis que dans le milieu rural, les femmes (3,6%) sont plus concernées que les hommes (3,1%) par le célibat définitif.

En somme, le nombre moyen d'épouses par homme polygame au Sénégal est de 2,2. Le milieu rural suit la même tendance (2,2 épouses par homme polygame). La situation est identique quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, au Sénégal, la polygamie à deux épouses est plus fréquente.

**Tableau XII-22 : Âge moyen au 1<sup>er</sup> mariage (méthode d'Hajnal), écart d'âge moyen et célibat définitif selon le milieu de résidence et le sexe en 2023**

Milieu de résidence	Age moyen au 1 <sup>er</sup> mariage		Ecart d'âge moyen au 1 <sup>er</sup> mariage	Célibat définitif		Nombre moyen d'épouses par homme polygame
	Homme	Femme		Homme	Femme	
Urbain	31,1	24,7	6,4	5,1	4,9	2,3
Rural	28,3	20,9	7,4	3,1	3,6	2,2
National	30,1	23,1	7,0	4,2	4,3	2,2

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.8.1.3. Adolescentes (10-19 ans) mariées

Au niveau national, le pourcentage d'adolescentes mariées s'établit à 6,8% sur l'ensemble des femmes mariées. Parmi les adolescentes mariées, 4,5% sont dans une union polygame. Par ailleurs, parmi les femmes mariées polygames, 3,4% sont des adolescentes. De plus, ces proportions sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain, quel que soit le groupe d'adolescentes considéré. En effet, 9,8% de la proportion des adolescentes au sein des femmes mariées et 7,0% parmi les adolescentes mariées polygames, résident en milieu rural.

**Tableau XII-23 : Mariage des adolescentes selon le milieu de résidence**

Indicateurs	Urbain	Rural	Ensemble
Proportion des adolescentes au sein des femmes mariées	4,1	9,8	6,8
Proportion de la polygamie au sein des adolescentes mariées	2,8	6,2	4,5
Proportion des adolescentes au sein des femmes mariées polygames	2,1	4,7	3,4

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### XII.8.2. Fécondité

Le **Tableau XII-25** laisse ressortir un niveau de fécondité en baisse au Sénégal. Le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans) en fin de vie féconde, appelé Indice Synthétique de Fécondité (ISF), est de 4,2 enfants par femme. Il ressort également des résultats que le niveau de fécondité est plus élevé en milieu rural (5,4 enfants) qu'en milieu urbain (3,5 enfants).

Par ailleurs, les résultats montrent que l'âge moyen des femmes à la première naissance, qui résume leur calendrier de fécondité, est de 31,4 ans. Cet âge est légèrement plus élevé en milieu urbain (31,8 ans) qu'en milieu rural (31,1 ans).

**Tableau XII-24 : Indicateurs de fécondité en 2023**

Indicateurs	Urbain	Rural	Ensemble
ISF	3,7	5,6	4,4
AMP <sup>10</sup> (15-49 ans)	31,8 ans	31,1 ans	31,4 ans

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

10 Age moyen à la procréation

## XII.9. CARACTÉRISTIQUES ET CADRE DE VIE DES MÉNAGES DIRIGÉS PAR LES FEMMES

Les résultats indiquent que près de 7 ménages sur 10 (68,8%) dirigés par des hommes sont propriétaires de leur logement contre un peu plus de 6 ménages sur 10 (63,1%) placés sous la responsabilité des femmes. Ainsi, l'indice de parité s'établit à 92 femmes propriétaires pour 100 hommes.

En milieu urbain, il est observé que le statut de propriétaire est plus fréquent chez les femmes chefs de ménage (56,9%) que chez leurs homologues hommes (54,4%), tandis que dans les ménages ruraux, la situation est différente. En effet, dans le milieu rural, la proportion de chefs de ménage hommes propriétaires est supérieure à celle des femmes chefs de ménage.

De plus, pour la location, il apparaît que la pratique est plus fréquente chez les hommes chefs de ménage (37,2%) que chez leurs homologues femmes (34,7%) en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, la proportion de locataires est plus élevée chez les femmes chefs de ménage (2,6% contre 1,9%). Les autres statuts d'occupation du logement restent marginaux, indépendamment du milieu de résidence et du sexe du chef de ménage.

**Tableau XII-25 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement du ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage**

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Indice de parité	Homme	Femme	Indice de parité	Homme	Femme	Indice de parité
Propriétaire	54,4	56,9	104,6	88,8	86,5	97,4	68,8	63,1	91,7
Co propriétaire	4,4	5,1	115,9	5,8	6,8	117,2	5,0	5,5	110,0
Location-vente	0,5	0,5	100,0	0,1	0,2	200,0	0,3	0,4	133,3
Locataire simple avec contrat	17,3	17,9	103,5	0,3	0,5	166,7	10,1	14,2	140,6
Locataire simple sans contrat	14,4	12,0	83,3	1,1	1,4	127,3	8,8	9,8	111,4
Co locataire avec contrat	1,9	1,8	94,7	0,1	0,1	100,0	1,1	1,4	127,3
Co locataire sans contrat	3,1	2,5	80,6	0,3	0,4	133,3	1,9	2,1	110,5
Logé par employeur	1,3	0,5	38,5	0,4	0,5	125,0	1,0	0,5	50,0
Logé par les parents / amis / tierce personne	1,7	1,7	100,0	1,0	1,3	130,0	1,4	1,6	114,3
Occupation informelle (irrégulière)	0,2	0,2	100,0	0,5	0,4	80,0	0,3	0,2	66,7
Droit coutumier / Occupation coutumière	0,4	0,4	100,0	1,2	1,5	125,0	0,7	0,7	100,0
Autre	0,5	0,6	120,0	0,4	0,5	125,0	0,5	0,5	100,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Les informations du **Tableau XII-21** mettent en évidence une prédominance des ménages résidant dans des maisons basses, indépendamment du milieu de résidence et du sexe du chef de ménage (CM). Par ailleurs, l'analyse de la répartition des types de logement selon le sexe du CM fait ressortir quelques variations entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes. En effet, la proportion de femmes chefs de ménages qui vivent dans des maisons à étage (28,5%) est supérieure à celle des hommes (19,7%), en témoigne l'indice de parité de 145 femmes chefs de ménage habitant dans des maisons à étage pour 100 hommes chefs de ménage. De plus, en milieu urbain (35,5% pour les femmes contre 33,1% pour les hommes) comme en milieu rural (2,3% pour les femmes contre 1,3% pour les hommes), la même situation est observée et confirmée par les indices de parité qui indiquent

que les femmes chefs de ménage habitent plus dans des maisons basses (112 femmes chefs de ménage pour 100 hommes chefs de ménage) et à étage (177 femmes chefs de ménage pour 100 hommes chefs de ménage).

Par contre, les chefs de ménages hommes résident plus dans des maisons basses en zone urbaine (63,2% contre 61,7%).

**Tableau XII-26 : Répartition des ménages par type de logement du ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage**

Type de logement	Urbain		Indice de parité	Rural		Indice de parité	Ensemble		Indice de parité
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Case	2,7	1,9	70,4	29,0	20,0	69,0	13,8	5,7	41,3
Baraque	1,4	1,3	92,9	1,6	1,8	112,5	1,5	1,4	93,3
Maison basse	59,8	58,0	97,0	67,9	75,7	111,5	63,2	61,7	97,6
Maison à étage	33,1	35,5	107,3	1,3	2,3	176,9	19,7	28,5	144,7
Immeuble à appartement	2,1	2,5	119,0	-	-	-	1,2	2,0	166,7
Autres	0,9	0,8	88,9	0,2	0,3	150,0	0,6	0,7	116,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>

**Source:** ANSD. RGPH-5, 2023

## CONCLUSION

La démographie sénégalaise révèle une évolution lente des rapports hommes-femmes, avec des disparités selon les régions et les groupes d'âges. En effet, le pourcentage de femmes dans la population a toujours été supérieur à 50,0% au fil des recensements, mais il a connu une inversion en 2023, avec une proportion qui s'établit désormais à 49,4 %.

Des différences sont observées à travers les tranches d'âges. Ainsi, les femmes prédominent dans les groupes d'âges situés au-delà de 19 ans, tandis que les hommes sont majoritaires pour les moins de 20 ans. Cette dynamique démographique se reflète également à travers des rapports de masculinité caractérisés par des variations selon la région. En effet, les régions de Kédougou, Ziguinchor et Matam affichent les rapports de masculinité les plus élevés, alors que Diourbel est la seule région où les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

La mortalité maternelle reste une préoccupation majeure avec un rapport de mortalité maternelle de 236 décès pour 100 000 naissances vivantes, plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Des disparités régionales importantes sont observées, avec des rapports de mortalité maternelle plus élevés dans certaines régions telles que Kédougou, Kolda et Saint-Louis, Sédhiou, Matam et Tambacounda. Cependant, les rapports de mortalité maternelle les plus bas sont observés dans les régions de Fatick et Kaffrine.

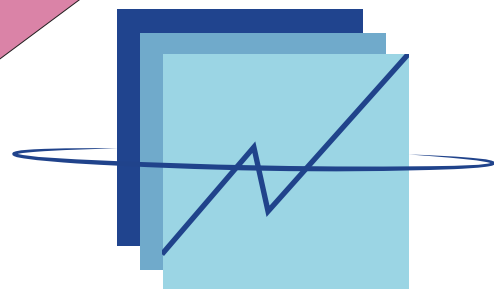
En matière d'éducation, bien que les femmes dépassent les hommes en termes de scolarisation du préscolaire au secondaire, avec des indices de parité en leur faveur, elles sont majoritairement moins instruites que les hommes.

Par ailleurs, les femmes continuent de se marier plus précocement que les hommes. Ces derniers entrent en moyenne en première union sept (7) ans plus tard que les femmes. Environ 6,8% des femmes mariées sont des adolescentes, surtout en milieu rural (9,8%), où le niveau de fécondité reste plus élevé (5,6 enfants) qu'en milieu urbain (3,7 enfants). De plus, l'âge moyen à la procréation est plus tardif en milieu urbain (31,8 ans).

Sur le plan économique, les femmes sont moins occupées que les hommes, avec des taux d'activité plus faibles, en particulier en milieu urbain. Cependant, elles sont proportionnellement plus représentées dans les secteurs de l'agriculture et du commerce, avec une forte présence dans ces secteurs en milieu rural.

Les hommes sont légèrement plus susceptibles d'être propriétaires de logement, surtout en milieu rural (88,8%), tandis que les femmes sont davantage propriétaires en milieu urbain (56,9%). Concernant le type de logement, les hommes résident plus souvent dans des maisons basses, particulièrement en milieu rural, alors que comparées aux hommes les femmes vivent davantage dans des maisons à étages en milieu urbain (35,5% contre 33,1%) et dans des maisons basses en zone rurale (75,7% contre 67,9%).





**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15